

De : Marc.Lauzon@mrnf.gouv.qc.ca [mailto:Marc.Lauzon@mrnf.gouv.qc.ca]  
Envoyé : 9 août 2005 11:22  
À : elise.naud@bape.gouv.qc.ca  
Cc : Carol.Lizotte@mrnf.gouv.qc.ca  
Objet : RE: Ententes superficielles du projet éolien de Murdochville

Madame Naud,

Pour répondre clairement votre question, je vous informe que le MRNF est disposé à consentir des baux et servitudes sur les six emplacements localisés sur la carte compris dans la réserve Chics-Chocs tel que proposé dans l'Addenda déposé par le promoteur. Le promoteur devra évidemment satisfaire aux autres exigences de l'entente. L'entente et sa carte annexée n'ont pas été formellement modifiées. Ce que nous avons accepté de part et d'autre, c'est que 6 éoliennes pourront être implantées dans la réserve.

Je souhaite que ces renseignements vous éclairent suffisamment. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à me contacter.

Marc Lauzon  
Directeur régional  
Direction régionale de la gestion du territoire public  
Bas-St-Laurent - Gaspésie -Îles-de-la-Madeleine  
92, 2e Rue Ouest, Rimouski (Québec) G5L 8B3  
Tél. : (418) 727-3501-222  
marc.lauzon@mrnf.gouv.qc.ca

> -----Message d'origine-----

> De: elise.naud@bape.gouv.qc.ca [SMTP:elise.naud@bape.gouv.qc.ca]  
> Date: 9 août 2005 10:51  
> À: Lauzon, Marc (DGGTP, Région 01)  
> Objet: Ententes superficielles du projet éolien de Murdochville  
>  
> <[http://www.bape.gouv.qc.ca/images/bandeau/logo\\_piv.gif](http://www.bape.gouv.qc.ca/images/bandeau/logo_piv.gif)>  
>  
>  
>

> Bonjour monsieur Lauzon,

> Étant donné que les limites de l'entente superficielle située dans la réserve faunique des Chics-Chocs proposée dans la modification de l'entente intervenue le 24 mai 2005 (DQ8.1) et dans l'Addenda à l'étude d'impact de juin 2005 (PR3.3, figure 1 et 2) ne concordent pas, est-ce que la zone proposée dans l'Addenda à l'étude d'impact remplace l'entente superficielle délimitée dans la modification de mai 2005?

> Est-ce que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune approuve les nouvelles limites de l'entente superficielle dans la réserve faunique des Chic-Chocs?

> <<PR3.3.pdf>> <<DQ8-1.pdf>>

> Merci et sincères salutations,

>  
> Élise Naud  
> Analyste-stagiaire  
> Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
> 575 rue St-Amable, bur 2.10  
> Québec (Québec)  
> G1R 6A6